

Zimbra

service-urbanisme@ponthieu-marquenterre.fr

Modification du PLU de la commune de Buigny-Saint-Maclou (n° 2022 07 237)**De :** MACHU Alain <amachu@somme.fr>

ven., 22 juil. 2022 10:16

Objet : Modification du PLU de la commune de Buigny-Saint-Maclou
(n° 2022 07 237)**À :** service-urbanisme@ponthieu-marquenterre.fr**Cc :** DOUILLET Martine <mdouillet@somme.fr>Les images externes ne seront pas affichées. [Montre les images ci-dessous](#)

Bonjour,

Pour faire suite à la transmission du projet de modification du PLU de la commune de Buigny-Saint-Maclou, aucun nouvel accès n'étant nécessaire sur la RD 1001, les services du Département n'ont pas de remarques sur le fond.

Juste une précision en page 13 sur les nuisances sonores, le dossier fait référence à l'arrêté du 9 janvier 1995 qui n'est plus en vigueur car remplacé par celui de novembre 2016 disponible sur le site de la préfecture.

Cordialement

Alain MACHUChef de service Etudes générales
et Service sécurité des infrastructures (par intérim)
Direction des Routes**Conseil départemental de la Somme**
0360034020